

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : CPES

**Parcours** : SCIENCES POUR L'INGENIEUR

Licence première année

**Président(e)** : Nicolas MOREAU

Enseignant-chercheur

**Membres** : Guillaume HOARAU

Enseignant

Pierre-Olivier LUCAS DE PESLOUAN

Enseignant-chercheur

Julien SAUTRON

Enseignant

## Licence deuxième année

Président(e) : LUCAS DE PESLOUAN Pierre-Olivier

Enseignant-chercheur

Membres : ALICALAPA Frédéric

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

LUCAS DE PESLOUAN PIERRE OLIVIER

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN PEREZ Brigitte Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

123 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion  
Le Vice-Président de l'Université de la Réunion en charge  
de la formation et de la recherche

Jérôme GARDOIN

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la Licence Professionnelle ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence professionnelle mention** : AGRONOMIE

**Parcours** : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Président(e) : JOIN JEAN-LAMBERT

Enseignant-chercheur

Membres : RAMAY DIDIER

Enseignant

HENRIETTE CLENCY LOUIS

Enseignant

BOURMAUD CHLOE

Enseignant-chercheur

PENNOBER GWENAELLE

Enseignant-chercheur

JOIN JEAN LAMBERT

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 12 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de la Réunion  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : CHIMIE

**Parcours** : Chimie et Chimie L.AS

Licence première année

**Président(e)** : CHASSERAY XAVIER

Enseignant-chercheur

**Membres** : BALLAND MAUD

Enseignant

CLERC CHRISTOPHE

Enseignant

MAHADEO HEAS KESHIKA

Enseignant-chercheur

PAYET BERTRAND

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

CHASSERAY XAVIER

Enseignant-chercheur

GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE

Enseignant-chercheur

## Licence deuxième année

Président(e) : MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur

Membres : GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur  
PAYET BERTRAND Enseignant-chercheur  
CLERC CHRISTOPHE Enseignant  
MAHADEO HEAS KESHIKA Enseignant-chercheur  
BIALECKI ANNE Enseignant-chercheur  
CHASSERAY XAVIER Enseignant-chercheur  
MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur

Membres : MARVILLIERS ARNAUD Enseignant-chercheur  
CHASSERAY XAVIER Enseignant-chercheur  
BIALECKI ANNE Enseignant  
PAYET BERTRAND Enseignant-chercheur  
GIRARD VALENCIENNES EMMANUELLE Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président chargé de la formation et de la recherche  
  
Jérôme GARDODY

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : INFORMATIQUE

**Parcours** : INFORMATIQUE

Licence première année

**Président(e)** : HOARAU SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

**Membres** : GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

HOARAU SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Membres : GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

DIATTA JEAN

Enseignant-chercheur

PAYET DENIS

Enseignant-chercheur

GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : PAYET ETIENNE

Enseignant-chercheur

Membres : DIATTA JEAN

Enseignant-chercheur

COURDIER REMY

Enseignant-chercheur

GAY DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

GROSSER DAVID

Enseignant-chercheur

MESNARD FREDERIC

Enseignant-chercheur

PAYET ETIENNE

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

123 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de la Réunion  
Le Vice-Président du conseil d'administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire*





## Licence deuxième année

Président(e) : MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

Membres : SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

DELHOMME CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION

Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

Membres : TOURNES DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

ESPINDOLA CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire





## Licence deuxième année

Président(e) : DELHOMME CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

Membres : DIAKITE DAOUDA ET DELHOMME CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

JACQUES ARMEL

Enseignant-chercheur

PARMENTER ALEXIS

Enseignant-chercheur

SPINELLI PATRICIA

Enseignant-chercheur

CHARTON PHILIPPE

Enseignant-chercheur

MORILLON MARIANNE

Enseignant-chercheur

GIRARD REGIS

Enseignant-chercheur

BOUDABBOUS YOUSSEF

Enseignant-chercheur

TOURNES DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

LE GONIDEC MARION

Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : DIAKITE DAOUDA

Enseignant-chercheur

Membres : MOREAU NICOLAS

Enseignant-chercheur

HUET FREDDY

Enseignant-chercheur

DIAKITE DAOUDA

Enseignant-chercheur

JACQUES ARMEL

Enseignant-chercheur

DEPOORTERE CHRISTOPHE

Enseignant-chercheur

DELHOMME CHRISTIAN

Enseignant-chercheur

TOURNES DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

DIATTA JEAN

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

12 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation de Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire*



## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : PHYSIQUE

**Parcours** : PHYSIQUE

Licence première année

**Président(e)** : BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

**Membres** : GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

## Licence deuxième année

Président(e) : BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

Membres : BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

MARA THIERRY

Enseignant-chercheur

GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

BEGUE NELSON

Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

Membres : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

BRIOUDE JEROME

Enseignant-chercheur

MOREL BEATRICE

Enseignant-chercheur

GRONDIN DOMINIQUE

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

123 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par déléguation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme CARDODY

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : SCIENCES POUR L'INGENIEUR (SPI)

**Parcours** : SPI et SPI parcours individualisé (PI) 2, SPI-PI 3-1, SPI -PI3-2

Licence première année

**Président(e)** : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER      Enseignant-chercheur

**Membres** : ALICALAPA FREDERIC      Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS      Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES      Enseignant

LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER      Enseignant-chercheur

## Licence deuxième année

Président(e) : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Membres : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

Membres : LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER

Enseignant-chercheur

HOARAU YANNIS

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

HOAREAU GILLES

Enseignant

ALICALAPA FREDERIC

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-président du Conseil d'administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire  
  
Jérôme CARRODY

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : SCIENCES DE LA TERRE

**Parcours** : SCIENCES DE LA TERRE

Licence première année

Président(e) : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

Membres : FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

Licence deuxième année

Président(e) : FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

Membres : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

Licence Troisième année

Président(e) : FAMIN VICENT

Enseignant-chercheur

Membres : FINIZOLA ANTHONY

Enseignant-chercheur

MICHON LAURENT

Enseignant-chercheur

FAMIN VINCENT

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.  
**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

23 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président de l'Université de La Réunion  
de la formation et de la vie universitaire en charge



Jérôme GARDODY

## Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE MODIFICATIF

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : SCIENCES DE LA VIE (SV)

**Parcours** : SV, SVL.AS, SV parcours individualisé (PI) : PI2, PI3-1,PI3-2

Licence première année

Président(e) : BALLAND MAUD

Enseignant

Membres : GRASSI MATHILDE

Enseignant

FOUILLAUD MIREILLE

Enseignant-chercheur

MAHADEO HEAS KESHIKA

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

JAQUEMET SEBASTIEN

Enseignant-chercheur

BALLAND MAUD

Enseignant

## Licence deuxième année

Président(e) : GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

Membres : FOUILLAUD MIREILLE

Enseignant-chercheur

FROUIN PATRICK

Enseignant-chercheur

KODJA HIPPOLYTE

Enseignant-chercheur

BALLAND MAUD

Enseignant

PAYET BERTRAND

Enseignant-chercheur

GARDEBIEN FABRICE

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

## Licence Troisième année

Président(e) : MAGALON HELENE

Enseignant-chercheur

Membres : HUMEAU LAURENCE

Enseignant-chercheur

JAEGER AUDREY

Enseignant-chercheur

GUERIN FABIEN

Enseignant-chercheur

CLEMENCET JOHANNA

Enseignant-chercheur

KODJA HIPPOLYTE

Enseignant-chercheur

PENIN LUCIE

Enseignant-chercheur

MAGALON HELENE

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mme GRONDIN-PEREZ BRIGITTE Directrice sont chargées chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 05 FEV 2024

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

